

Assas

Session : Mai 2019

Année d'étude : Première année de Master Droit

Discipline : *Droit des relations de travail dans le secteur public*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
Mme Marie-Laure MOREAU

Document(s) autorisé(s) :

AUCUN DOCUMENT AUTORISE (à l'exception des dictionnaires de traduction pour les étudiants étrangers)

Répondez aux questions suivantes en suivant leur ordre de numérotation sur vos copies

1- Quelles sont les trois catégories d'agents publics sous l'Ancien Régime ?

2- Quels sont les apports essentiels des lois suivantes :

- Loi du 19 mai 1834 ?
- Loi du 22 avril 1905 ?
- Loi du 29 octobre 1946 ?
- Loi du 13 juillet 1983 ?
- Loi du 28 juillet 2015 ?
- Loi du 20 avril 2016 ?

3- Que désignent les notions suivantes :

- « les trois versants de la fonction publique » ?
- emploi et grade ?

4- Quelles sont les limites au droit de grève dans les fonctions publiques en France ?

5- Tous les agents publics, en France, sont-ils des fonctionnaires ?

6- Que sont les commissions administratives paritaires, les comités techniques et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ?